

Arrêté du 18 avril 2013 pris en application de l'article 8 du décret n° 2013-121 du 6 février 2013 et fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des examens professionnalisés réservés pour l'accès au grade d'adjoint administratif hospitalier de 1re classe

08/04/2013

Ce texte précise les modalités d'organisation des examens professionnalisés réservés pour l'accès au grade d'adjoint administratif hospitalier de 1re classe du corps des adjoints administratifs hospitaliers. Il comporte en annexe le modèle type du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelles (RAEP).